

ANNEXE 28A : INFORMATIONS SECRÈTES POUR CHANTAL

Chantal est encore extrêmement blessée de la rupture. Donc il n'est pas question pour elle de verser une pension alimentaire pour conjoint. Selon elle, c'est la responsabilité de Marc de se trouver du travail. D'ailleurs, elle est au courant qu'il gagne de l'argent en dessous de la table. Il lui ferait plaisir de le voir s'appauvrir.

Chantal est au courant que son régime de pension de retraite a une valeur totale de 1,4 million \$. Pas question de partager quoi que ce soit avec Marc.

Chantal et Marc détiennent en tenance conjointe la propriété du foyer familial qui est d'une valeur de 950 000 \$. Elle veut garder la maison. D'ailleurs, Marc n'a pas ou du moins, il a très peu contribué aux paiements hypothécaires, aux impôts fonciers et aux paiements d'assurance de la maison. Sans compter qu'elle a fait des réparations majeures l'an dernier pour lesquelles Marc n'a rien contribué.

Elle est aussi propriétaire de tableaux d'une valeur de 250 000 \$.

Chantal est propriétaire d'une Porsche Boxer 2014.